

PREFECTURE
DE LA
MAYENNE

Travaux à l'Ecole de Bragon.

Le Maire soumet au Conseil Municipal pour construction d'une salle post-scolaire à Bragon, le montant à 3.057.375 Frs.

Le devis est adopté et le projet sera soumis au ministère intéressé.

Projet de Marché avec l'Imprimerie Marchand-Pelote.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de l'imprimerie Marchand-Pelote, pour la fourniture de tickets au service des bateaux, autorise le Maire à traiter de gré à gré avec cette maison, suivant les tarifs appliqués par le Groupement Syndical de l'Imprimerie.

La Séance est levée à minuit quinze.

adopté.
 Guillard *(Signature)* Baudoin *(Signature)* Peigné R. *(Signature)* Le Flach *(Signature)*
 Blanquet *(Signature)* Dujardin *(Signature)* a. Le Guilloux *(Signature)* Mandat *(Signature)*
 Tautou *(Signature)* Lefèvre *(Signature)* Cotte *(Signature)* Pelletier *(Signature)* Collot *(Signature)*
~~enjointis~~ *(Signature)* ~~Lefèvre~~ *(Signature)* ~~Cotte~~ *(Signature)* ~~Pelletier~~ *(Signature)*
 Cébeillé *(Signature)* ~~Sardou~~ *(Signature)* G. Houssier *(Signature)* ~~G. Houssier~~ *(Signature)*
~~T~~ *(Signature)* ~~Boutin~~ *(Signature)*

Convocation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué se réunit au lieu ordinaire de ses séances le lundi 28 Octobre 1946.

Ordre du jour :

- 1° Budget additionnel de 1.946.
- 2° Recouvrement Ecole de Bragon.
- 3° Assistance aux Veillards.
- 4° Aliénation de Terrain.
- 5° Demande du Syndicat des Employés.
- 6° Affaires diverses.

Séance du 28 Octobre 1946.

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le Lundi 28 Octobre à 20 heures, 30. Sous la présence de Monsieur Boutin Arthur, maire.



Etaient présents : M^e Boutin Arthur, maire, M^e de Flock, M^e M. Olive, Giraud, Boutin Albert, Massieux, Planche, Monnier, Lebreton, Mouillé, Marquis, Cabedau, Perreau, Braud, Charpentier, Stephan, M^e Billon, Guillard, Robin, Gautier, Biague, M^e de Guillaux, Trigant.

Excusés : Thibeyrolle.

Absents : M^e de Gugader, M^e Potet.

M^e Coudier Cabedau a été élu Secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

Budget additionnel -

La lecture du budget additionnel de l'exercice de 1946 est faite par le Receveur Municipal. Il donne les résultats suivants qui sont adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal

Recettes 8.376.458,70.

Dépenses 8.373.610,40.

Excedent Recettes 2.848,30

Projet d'emprunt pour le Réseau d'Egouts -

Après lecture de différentes pièces relatives à la construction d'un réseau d'égout de la ville, le Conseil Municipal maintient la continuation du projet envisagé et décide de contracter un emprunt de 68.750.000 pour le paiement des travaux. L'établissement prêteur sera désigné dans une délibération ultérieure.

Assistance aux Vieillards -

Devant l'accroissement continual du coût de la vie, censé que la loi appelle les économiquement faibles ne peuvent plus arriver à vivre convenablement avec leurs ressources tout juste suffisantes il y a quelques années, mais devenues nettement insuffisantes aujourd'hui.

Le Gouvernement s'est ému de leur sort, et une loi a été votée le 13 Septembre 1946 complétant celle du 14 juillet 1905 permettant d'augmenter l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables.

Le Conseil Municipal avait admis le taux maximum qui était alors de 400 Frs, je vous propose de la porter à la somme de 500 Frs, maximum prévu par la récente loi.



Commission des Finances adopté.
Conseil Municipal adopté.

Entretien en Aménagement de Corveaux aux Ecoles de Ragon

1^o D'après les devis présentés par M^r Charrier et M^r Billon il y a lieu, les sommes dépassant le maximum prévu avant passation de marchés, de traiter de gré à gré avec les entreprises.

1^o Pour la maçonnerie le marché à passer avec M^r Charrier entrepreneur à Ragon, s'élève à 100.000 Frs environ.

2^o Pour la peinture, deux marchés sont à passer avec M^r Billon, entrepreneur à la Petite Lande :

a) pour les portes et fenêtres, le devis se monte à 33.100 Frs

b) pour la peinture des saillies des toits, le devis se monte à 28.800 Frs.

Je vous demande, devant l'urgence de ces travaux, de vouloir bien m'autoriser à passer ces divers marchés avec les intéressés. La dépense sera prélevée sur le chapitre 94 article 3.

Indemnité au Chef Cantonnier

L'indemnité allouée au chef cantonnier ne correspondant app. le 22/11/46 plus actuellement avec les services demandés, il y a lieu de la majorer.

Le Conseil Municipal décide de fixer cette indemnité à la somme de 2.500 par an.

La dépense sera prélevée au Budget Additionnel de 1946.

Augmentation de l'Indemnité accordée au juge de Paix et au Greffier

Les frais de déplacement pour audiences foraines attribuées au juge de Paix et au Greffier n'ont pas été modifiés depuis l'année 1943. Ces derniers demandent à ce qu'une augmentation leur soit accordée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les indemnités suivantes :

Pour le juge de Paix : 7.000 Frs par an.

Pour le Greffier : 4.000 Frs par an,
avec effet du 1er Octobre 1946.



La dépense sera prévue au Budget Primitif de 1946, chapitre 3 article 3.

Service d'Eau Ecole des Garçons - Marché.

Le devis de M^r Benaillon relatif à l'installation du service d'eau à l'école des garçons de Plozé, s'élève à la somme de 36.962 Francs.

Étant donné que ce chiffre est supérieur à 25.000, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à passer un marché de gré à gré avec M^r Benaillon pour la somme de 36.962 Frs.

Commission des Finances, Conseil Municipal adopté.

Paiement des Professeurs de Musique.

Les cours de musique qui fonctionnent actuellement à Pont Rousseau, sont donnés par les quatre professeurs, demandant à ce qu'il leur soit accordée une rétribution en raison des heures de travail effectivement remplies.

Le crédit de 7.000 Frs inscrit au Budget chapitre 21 art. 8 a été prévu à cet effet, je vous demande si vous êtes d'accord pour accorder l'indemnité demandée par ces 4 professeurs.

Conseil Municipal adopté.

Tombes Funèbres Générales - Augmentation de tarifs.

L'Administration des Tombes Funèbres Générales nous a fait parvenir une lettre nous ayant qu'une décision de la Préfecture de la Loire-Inférieure vient d'autoriser une hausse proportionnelle de 20% sur les tarifs de locations et prestations de services, sans réserve d'un ajustement ultérieur.

D'autre part, un arrêté ministériel en date du 19 Septembre 1946, prévoit une augmentation de 33% sur les tarifs pratiqués dans la Commune, pour les cercueils garnis ou non.

Le Conseil Municipal accepte l'augmentation demandée.

Dénomination de Voie Publique.

Parmi les stèles funéraires par les Allemands, l'un s'inscrivait particulièrement bien par la conception qu'il se faisait de son devoir et l'aide particulièrement efficace qu'il apporta



à ceux qui continuaient faire la tyrannie nazie et vichyste et leur prouva toutes les pièces indispensables pour franchir la zone de démarcation. Sa grande bonté d'âme, les services qu'il rendit à la cause de la Résistance méritent particulièrement que son souvenir reste vivant. Dans la mémoire des habitants de Roche, c'est pourquoi je vous propose de donner son nom à l'une des voies de notre Ville.

La portion de la route qui va du chêne Bleu aux Brois Moulin vers Pont St Martin ne porte aucune dénomination. Je vous demande donc de lui donner le nom d'Alexandre Fourmy.
Conseil Municipal adopté.

Aggrandissement de l'Ecole des Garçons de Pont Proesseau

app h 13/11/46
Les pourparlers engagés avec Mme Bériot, propriétaire du terrain nécessaire à l'agrandissement de l'école des garçons de Pont Proesseau n'ont pas encore aboutis.

Mme Bériot offre le prix de 300 Frs le m², ce que je trouve exagéré.

Je propose de lui offrir 200 Frs le m² et si ce prix n'était pas accepté par la propriétaire, nous procéderions par expropriation pour cause d'utilité publique.

Conseil Municipal accepté.

Répurification - Augmentation du Marché -

app h 15/11/46
M. Paul Grandjouan, avec lequel un marché a été conclu pour l'enlèvement des ordures ménagères, se fait connaître que le prix de 160.000 Frs fixé n'est plus en rapport avec les prix actuellement en vigueur.

Il demande une augmentation de 2,55% pour le premier semestre, et de 2,88% pour le 2^e semestre de 1946. Ce qui porterait le montant du marché à 445.400 Frs, soit une augmentation de 258.400 Frs pour l'année 1946.

Le Conseil Municipal accepte la majoration demandée.

La dépense sera prise au Budget Additionnel 1946, épithé 12 art. 2.

Achat de la Vedette "Comment Plaire"

La direction de l'Enregistrement réclame le paiement de la vedette "Comment Plaire" achetée à M^r Puaud.



Etant donné que la majorité partie de cet achat a déjà été versée, je propose de refuser de payer à nouveau et de prendre un avocat conseil.

Le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire et décide de consulter M^e Fidèle à ce sujet.

Avancement de Chèque de 91^{me} Patron ~

app le 9/11/46 91^{me} Patron, femme de service à l'Ecole Fragon ayant 3 ans de service au 1^{er} Octobre 1946, demande à passer de la seconde à la 6^e classe, ce qui porterait son traitement de 40.000 à 41.000 francs par an, à partir du 1^{er} Octobre.

Conseil Municipal adopté.

Chemins ruraux reconnus - Budget de 1947.

Le Conseil Municipal,

Vue la loi du 20 Août 1881, l'Instruction ministérielle du 27 de même mois et le règlement général sur les services des chemins ruraux,

Vu les propositions présentées par les Ingénieurs du Service Vicinal pour l'établissement du budget de la ville de Flézé, en ce qui concerne le service des chemins ruraux, pendant l'année 1947;

Vote l'inscription au budget de la Ville des recettes et crédits nécessaires pour le service des chemins ruraux reconnus, pendant l'année 1947, le tout conformément aux indications de la colonne 5 des tableaux annexes.

Chemins vicinaux - Budget de 1947.

Le Conseil Municipal,

Vue la loi du 21 Mai 1836, l'Instruction ministérielle du 24 juillet suivant et le règlement général sur le service des chemins vicinaux.

Vu les propositions présentées par les Ingénieurs du service Vicinal pour l'établissement du budget de la Ville de Flézé, en ce qui concerne le service des chemins vicinaux pendant l'année 1947.

Vue l'arrêté de mise en demeure de M. le Préfet en date du 26 Septembre 1946.

Vote l'inscription au budget de la Ville des recettes et



éédits nécessaires pour le service des chemins vicinaux pendant l'année 1947, le tout conformément aux indications de la colonne 5 des tableaux annexes.

Décide enfin que les prestations et les taxes vicinales en nature de l'année 1947 seront converties en tâches, d'après le tarif précédemment adopté et qui est maintenu pour 1947.

Demande d'une boîte aux lettres à St Paul.

M^r. Gaubert buraliste à St Paul, nous fait part des difficultés des habitants de ce quartier pour que la boîte aux lettres existante, qui est devenue insuffisante du fait de l'accroissement de la population, soit remplacée par une plus grande.

La demande en sera faite à l'Administration compétente.

Offices Diverses ~

Projet de Construction d'une Salle pour Sociétés ~

Le Conseil Municipal prend en considération la construction d'une salle pour la réunion des diverses sociétés qui en ont fait la demande. La Commission des Travaux Publics étudiera la question et descendra sur place.

École de Trentemoult ~

La Commission des Travaux Publics étudiera sur place le projet d'agrandissement de l'école maternelle de Trentemoult Verrains du Chêne Creux.

La Commission des Travaux Publics étudiera sur place les demandes d'achat de terrains au Chêne Creux.

Transports Maritimes ~ En raison de l'augmentation des salaires des employés des bateaux, il y a lieu d'envisager le relèvement du prix des billets de passage.

Syndicat des Employés ~

Une commission est nommée en vue de réviser le statut des employés titulaires et établir celui des auxiliaires, sont nommés : M^r. Flancher Mouillé, Peigné, Boutin Albert, M^r. Le Guilloux

M^r. Gautier demande à ce qu'un terrain soit réservé aux tables mémoriales pour le retour des morts pour la France 39-40.

M^r. Guillard demande s'il ne serait pas possible de faire l'étude du soin gratuitement, comme cela existe dans certaines



villes. Des renseignements seront pris.

M^r Ollive demande l'extension du réseau téléphonique à la Haute-Sle et Crentemoult. Il a été demandé au préfet de l'Administration des P.T.T.

M^r Gilbert Boutin demande la réparation des urinoires de Crentemoult et des W.C. sur les pontons.

Prise en charge par la Ville des Timbres de Mandats du Personnel à la journée.

Le personnel auxiliaire payé à la journée, est redevable, lors de chaque paye, du timbre de dimension ainsi que du timbre de quittance, ce qui lève l'employé payé à la journée par rapport à celui payé au mois. Pour éviter cet état de chose, il devrait nécessaire que la commune preuve à sa charge les frais de timbre de dimension. Des mandats de cette catégorie de personnel.

A cet effet, un mandat sera établi mensuellement au nom du Recetteur Municipal, égal au montant total des frais de timbre de dimension, à partir du mois de Décembre.

La dépense sera prévue sur un chapitre spécial au Budget Départemental de 1946.

Réparation des Vedettes

M^r Billy, mécanicien-garagiste, domicilié route de Tonnac à Priezé, étant chargé de l'entretien et des grosses réparations des vedettes de la Commune, estime à environ 50.000 Fns par mois les dépenses occasionnées pour les diverses fournitures.

Il est donc nécessaire d'établir un marché avec ce fournisseur.

Je vous demande donc de bien vouloir m'autoriser à passer un marché de gré à gré avec M^r Billy pour la somme globale de Cent Cinqante Millions Francs pour les mois d'Octobre, Novembre et Décembre.

Conseil Municipal adopté.

Relevage de la Vedette "Ville de Priezé"

M^r Paris, travaux maritimes, 4 Rue Pierre Dupont à Mautes, nous a fait parvenir un devis relatif au relevage de la vedette "Ville de Priezé" salariée par les Allemands pendant l'oc-



nation. Le devis s'élève approximativement à 100.000 Francs.

Il est donc nécessaire d'établir un marché avec ce fourisseur.

je vous demande donc de bien vouloir m'autoriser à passer un marché de gré à gré avec M. Paris pour la somme approximative de cent Mille Francs pour bûcheau de relevage de la vedette "Ville de Priez".

Council Municipal adopted.

La Seance est levée à minuit vingt.

V. Brand Muller *73outij Habry* *Puillat* *Peigné P.*
Plancher *a. Monnier* *debretot* *Léguenec* *Le Flach*
Le Guenec *C. Gollin* *Berdane* *Le Guenec* *Tanguy*

Convocation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué se réunira au lieu ordinaire de ses séances le mardi 19 Novembre 1946.

Ordre du jour:

- 1° Service des bateaux.
- 2° Lotsissements.
- 3° Retournement des taux de variations attribuées aux Conseillers Financiers.
- 4° Questions diverses.
- 5°
- 6°

Séance du 19 Novembre.

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le mardi 19 Novembre à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Boutin Arthur, maire.

Etaient présents : M. le Boutin Arthur, maire, Mme Le Flach, M. M. Olive, Gicard, Boutin Albert, Planche, Debretot, Mouillé, Perdrane, Brand, charpentier, Stephan, Guillain, Robin, Biquenec, Peigné, Ribeyrolle, Mme Le Guenec.

Excusés : Gaultier Pierre.

Absents : Massieux, Marquis, Cabecas, M. Billon, Le Guilloux, Roté.